

Quelles autorisations pour quels travaux ?

Que ce soit l'agrandissement d'une maison, la construction d'un mur de clôture, ou la rénovation d'un commerce, ces travaux nécessitent une autorisation de la mairie.

Petit rappel des autorisations à déposer avant de se lancer dans son projet :

LÉGENDE

U : Urbaine
PLU : Plan Local d'Urbanisme
DP : Déclaration Préalable, autorisation d'urbanisme pour des travaux non soumis à permis de construire.
PC : Permis de Construire, autorisation d'urbanisme pour les constructions nouvelles de plus de 20m² ou pour une extension de plus de 40m² en zone U d'un PLU.

